

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

numéro
CM_240402_09

L'an deux mille-vingt quatre, le deux avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	25
vote	
pour	21
contre	0
abstention	4

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Thibault DETRY, Christian RICARDO, Damien ROUQUETTE.

Absents avec pouvoirs :

Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadiha BENAMMAR KOLY à Gaëlle LEVEQUE, David DRUART à Didier KOEHLER, Claude LAATEB à Damien ROUQUETTE, Christian RICARDO à Magali STADLER.

Absentes :

Izia GOURMELON, Joana SINEGRE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE

OBJET :	Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget principal de l'année 2024
----------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2311-3 autorisant les communes à utiliser la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans le but de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles :

Le vote de l'Autorisation de Programme (AP) est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP) ; les CP votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes, l'équilibre annuel s'appréciant en tenant compte des seuls CP inscrits au Budget,

En outre, chaque autorisation doit faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale doit être réajustée à la hausse ou à la baisse et de même, les AP sont actualisées chaque année pour prendre en compte le rythme des CP,

Enfin, chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation au 1^{er} janvier de l'exercice considéré des AP votées antérieurement et de l'état des CP et de même, au moment du vote du compte administratif, une annexe présente la situation des AP/CP arrêté au 31 décembre,

VU la délibération n°CM_231121_13 du Conseil municipal du 21 novembre 2023, relative à l'actualisation des AP/CP du budget principal de l'année 2023,

VU la délibération n°CM_240319_13 du Conseil municipal du 19 mars 2024, prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

CONSIDÉRANT que le bilan annuel d'exécution des AP/CP est présenté en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des Autorisations de Programme (AP) fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications, révision, annulation, clôture doivent également faire l'objet d'une délibération,

CONSIDÉRANT le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté lors du DOB pour l'année 2024 et la nécessité de mettre en cohérence les opérations gérées en AP/CP et le PPI de la collectivité,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les montants des CP 2024 et le phasage des exercices suivants des AP existantes,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer les AP suivantes :

- aménagement des locaux du centre socio-culturel,
- amélioration énergétique du complexe Lutéva/Ramadier,
- travaux de la cathédrale (MOD),
- espace santé,

CONSIDÉRANT que l'avancée de certains projets tend à modifier les montants des opérations et à réviser le montant des AP suivantes :

- rénovation énergétique école GÉLY,
- rénovation énergétique école VINAS,
- réhabilitation du clocher Saint-Fulcran,
- complexe Beaumont – projet de requalification des espaces,
- mise en valeur du clocher,
- centre aquatique NAUTILIA,
- requalification Parc municipal,
- aménagement city stade GRÉZAC,
- plan de rénovation énergétique du Centre Technique Municipal (CTM),
- opérations façades 2023,

Oùï l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : AUTORISE l'actualisation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants de l'année 2024 du budget principal, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

BP 2024	N° Opération	N°AP	INTITULE DE L'AP	Total AP cumulées y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/2024)	CP ouverts titre de l'exercice 2024	Restes à financer exercice 2025	Restes à financer exercice 2026	Restes à financer exercice 2027
Initial	900	9	Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 433 000,00 €	635 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	
Révision proposée									
Nouveau montant				1 433 000,00 €	635 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	
Initial	10000	10	Opérations façades 2022	54 720,00 €	26 300,00 €	28 420,00 €			
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023		-9 765,60 €	9 765,60 €			
Nouveau montant				54 720,00 €	16 534,40 €	38 185,60 €			
Initial	15000	15	Rénovation énergétique école Gély	650 000,00 €	378 009,41 €	271 990,59 €			
Révision proposée			Actualisation AP /Actualisation CP suite CA 2023	2 186,82 €	-204 911,59 €	207 098,41 €			
Nouveau montant				652 186,82 €	173 097,82 €	479 089,00 €			
Initial	16000	16	Rénovation énergétique école Vinas	980 000,00 €	380 350,40 €	599 649,60 €			
Révision proposée			Actualisation AP selon marchés /Actualisation CP suite CA 2023	101 213,78 €	288 863,38 €	-187 649,60 €			
Nouveau montant				1 081 213,78 €	669 213,78 €	412 000,00 €			
Initial	18000	18	Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	2 185 800,00 €	1 664 923,80 €	520 876,20 €			
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023 + ajustement chiffrage	-92 121,86 €	-471 245,66 €	379 123,80 €			
Nouveau montant				2 093 678,14 €	1 193 678,14 €	900 000,00 €			
Initial	22000	22	Aménagement mobilités douces	747 345,00 €	44 730,00 €	351 307,00 €	351 308,00 €		
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023 + ajustement phasage		-59,23 €	-219 307,00 €	-351 308,00 €		570 674,23 €
Nouveau montant				747 345,00 €	44 670,77 €	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €	570 674,23 €
Initial	23000/ 23001/ 23002	23	Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	2 679 000,00 €	227 608,59 €	600 000,00 €	925 695,70 €	925 695,71 €	
Révision proposée			Actualisation CP suite CA 23 + ajustement du projet	698 049,16 €	-70 559,43 €	1 124 000,00 €	270 304,30 €	-625 695,71 €	
Nouveau montant				3 377 049,16 €	157 049,16 €	1 724 000,00 €	1 196 000,00 €	300 000,00 €	
Initial	24000	24	Mise en valeur du clocher	612 185,00 €	0,00 €	184 300,00 €	427 885,00 €		
Révision proposée			Actualisation CP suite CA 23 + ajustement du projet	-192 185,00 €	0,00 €	-164 300,00 €	-427 885,00 €	400 000,00 €	
Nouveau montant				420 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	
Initial	25000	25	Centre aquatique NAUTILIA	1 200 000,00 €	48 758,01 €	30 000,00 €	575 621,00 €	545 620,99 €	
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023+ ajustement chiffrage	415 534,12 €	-23 223,89 €		424 379,00 €	14 379,01 €	
Nouveau montant				1 615 534,12 €	25 534,12 €	30 000,00 €	1 000 000,00 €	560 000,00 €	
Initial	26000	26	Requalification Hôtel de ville aile sud	1 293 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	1 093 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023 + ajustement phasage		-39 202,00 €		-1 093 000,00 €	600 000,00 €	532 202,00 €
Nouveau montant				1 293 000,00 €	60 798,00 €	100 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	532 202,00 €
Initial	27000	27	Requalification Parc municipal	1 500 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023 + ajustement phasage	8 600,33 €	-53 175,67 €		-400 000,00 €	461 776,00 €	
Nouveau montant				1 508 600,33 €	46 824,33 €	100 000,00 €	900 000,00 €	461 776,00 €	
Initial	28000	28	Aménagement city stade Grezac	1 042 856,00 €	44 634,00 €	500 000,00 €	498 222,00 €		
Révision proposée				621 778,00 €		-176 000,00 €	797 778,00 €		
Nouveau montant				1 664 634,00 €	44 634,00 €	324 000,00 €	1 296 000,00 €		
Initial	38000	38	Plan rénovation énergétique CTM	900 000,00 €	50 874,00 €	849 126,00 €	0,00 €		
Révision proposée			Travaux décalés en 2025	194 447,80 €	-39 052,20 €	-804 126,00 €	1 037 626,00 €		
Nouveau montant				1 094 447,80 €	11 821,80 €	45 000,00 €	1 037 626,00 €		
Initial	10000	10	Opérations façades 2023	60 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €		
Révision proposée			Annulation des CP en fonction des dossiers	-56 580,00 €	0,00 €	-26 580,00 €	-30 000,00 €		
Nouveau montant				3 420,00 €	0,00 €	3 420,00 €	0,00 €		
Initial	10000	10	Opérations façades 2024	60 000,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €		
Révision proposée			Selon avancement dossiers			-20 000,00 €	-10 000,00 €	30 000,00 €	
Nouveau montant				60 000,00 €		10 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	
TOTAUX				17 098 829,15 €	3 078 856,32 €	4 583 694,60 €	5 715 626,00 €	2 617 776,00 €	1 102 876,23 €

- **ARTICLE 2** : **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3** : **DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Signé électroniquement par:

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240402-lmc19773-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/04/24
Date de publication : 08/04/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le deux avril deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.